

Ports de pêche et de plaisance

Des voix: Bravo!

M. Fleming: Nous avons entendu aujourd'hui des députés qui n'ont jamais rien dit des ports pour petites embarcations, et, franchement, je ne pense pas qu'ils aient jamais mis le pied dans une embarcation. Aujourd'hui, ce sont des experts. Certains s'y connaissent et d'autres répètent ce qui a déjà été dit, par les plus doués de leurs collègues qui ont déjà pris la parole plus tôt dans le débat. Monsieur l'Orateur, je suis le secrétaire parlementaire d'un ministre qui réfléchit, qui travaille dur et qui est respecté des deux côtés de la Chambre pour la façon dont il s'acquitte de ses responsabilités, ce qui ne veut pas dire que les députés n'ont pas à formuler de critiques, parfois des critiques très sévères, dans des domaines qui touchent leur propre circonscription. Mais je dois dire que je suis terriblement désappointé, quand, après avoir montré ce genre de respect, des députés prennent la parole pour une raison ou pour une autre et commentent de façon aussi ridicule la loi présentée par le ministère. Je suis désolé, je ne puis m'exprimer plus franchement.

Par exemple, j'entends le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) accuser mon ministre de se cacher derrière le Programme d'initiatives locales. Quelle absurdité! Il se trouve en fait qu'au cours d'une période de restrictions, quand il y a de très fortes pressions exercées sur tous les secteurs du gouvernement pour réduire les dépenses, ou pour s'en tenir au même niveau...

M. McKenzie: Vous dépensez 231 millions de dollars au Québec, ne l'oubliez pas.

M. Fleming: Je n'ai pas interrompu le député quand il a lu le discours d'un autre. Je prononce mon propre discours et j'aimerais que le député ne m'interrompe pas.

Je vois des députés comme celui de Prince George-Peace River accuser mon ministre de se cacher derrière le Programme d'initiatives locales, quand en fait il a tout fait pour apporter de l'aide à nos pêcheurs dans une période de restrictions, même s'il n'a pu leur en apporter autant qu'il l'aurait voulu.

● (2210)

Lorsqu'à son tour ce ministre est aidé et que, grâce au processus parlementaire, il a contribué au succès du PIL en allouant 5.5 millions de dollars supplémentaires aux ports pour petites embarcations, je suis un peu déçu par le député qui, d'après mon expérience, n'est pas très versé dans ce domaine lorsqu'il tient des propos aussi stupides. Je ne veux pas me fâcher mais j'ai dû supporter tout cela patiemment pendant trop longtemps et je trouve que ce débat sur un bill aussi fondamental et essentiel que celui-ci se prolonge indûment. Il donne une idée de l'effritement qui semble menacer notre système à l'heure actuelle; mais certains d'entre nous de tous les partis comprennent que si nous voulons que le Parlement survive, si nous voulons que la démocratie la plus libre du monde continue à évoluer, nous devons tous faire preuve d'un peu plus de bon sens.

Des voix: Bravo!

M. Fleming: Maintenant, monsieur l'Orateur, j'aimerais aborder un point précis.

M. McKenzie: Parlez-nous du chômage.

Des voix: Oh, oh!

[M. Fleming.]

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le secrétaire parlementaire a la parole et je pense que nous devrions tous l'écouter.

M. Fleming: J'aurais aimé que le député de Winnipeg-Sud-Centre fût aussi original dans ses idées qu'il l'est maintenant dans ses interventions. Divers députés d'en face ont critiqué les sommes consacrées aux ports destinés aux petites embarcations et en ont parlé dans le cadre du débat de ce bill. En vertu de ce programme, les sommes allouées par le ministère des Pêches aux ports pour petites embarcations ont varié de huit millions à un peu plus de 13 millions par an. Les dépenses annuelles moyennes pendant les années en question se sont élevées à \$11,789,000. Il y a un net contraste avec les dépenses des dernières années. En 1973-1974, le gouvernement a dépensé plus de 22 millions de dollars, en 1974-1975, près de 31 millions, en 1975-1976, près de 29 millions et, cette année, on s'attend à ce que les dépenses totales s'élèvent à une quarantaine de millions de dollars. Les crédits alloués cette année comprennent un financement spécial de cinq millions de dollars, pour les engagements contractés aux termes de l'accord Canada-Québec et cinq millions de dollars pour le programme fédéral faisant appel à la main-d'œuvre. Ces chiffres se passent de commentaires.

Des voix: Bravo!

M. Fleming: Certains députés de l'opposition nous exposent les préoccupations de leur circonscription. Il va sans dire que c'est leur droit et leur obligation en tant que représentants élus. Mais j'aimerais que comme groupe, ils montrent un peu de sens commun, et que l'opposition officielle nous dise comment, elle, arrêterait ses priorités. On nous demande de toute part d'améliorer les installations portuaires destinées aux petites embarcations, et notamment aux bateaux de pêche. Je sais également, de la bouche des collègues de mon parti et des partis d'en face, qu'il faut également prévoir des ports de plaisance. En Ontario notamment, étant donné le nombre de plus en plus grand de bateaux de plaisance, les pressions exercées pour obtenir l'amélioration des installations portuaires sont vives et j'aimerais que les députés d'en face nous disent quelles sont les priorités à établir dans ce domaine. A chaque nouveau bill, ils réclament à grands cris de très lourdes augmentations de dépenses, et pourtant, ils critiquent le gouvernement de ses excès. Il faut tout de même qu'ils se décident. On dirait qu'ils veulent tout avoir à la fois, ce qui est extrêmement difficile.

M. McKenzie: Qui a fait construire Mirabel?

M. Fleming: Je pense qu'aucun de nous n'a été particulièrement tenu en haleine par le discours du député de Winnipeg-Sud-Centre, bien qu'il fût mieux accueilli en décembre dernier, de la bouche d'un autre député. Le député de South Shore (M. Crouse) dans la déclaration qu'il a prononcée à la Chambre en décembre dernier a en effet déclaré qu'en vertu de ce bill, le ministre pouvait construire des ports récréatifs partout où il le souhaitait, sans même tenir compte des souhaits des provinces ou des municipalités. Selon moi, en toute justice, il me semble que c'est induire la Chambre en erreur car à l'article 5(2) du bill, il est bien spécifié que tel n'est pas le cas. Lorsque le ministre a présenté précédemment le bill C-7, il a déclaré que les programmes des plaisanciers donneraient beaucoup d'im-